



Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 2 décembre 2024 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h23.

Sont présents:

Madame Valérie Gagnon

Messieurs: Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent.

Est absent : Marc-André Routhier

Siège № 1 est vacant.

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
- 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
- 2.3. Adoption des comptes du mois
- 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.5. Correspondance
- **2.6.** Période de questions
- 2.7. Rapport de la MRC
- 2.8. Rapport du responsable des travaux publics

3. RÈGLEMENTATION

- 3.1. Adoption du règlement № 393 sur la régie interne des séances du Conseil
- 3.2. Adoption du règlement № 394 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux
- 3.3. Adoption du règlement № 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement)
- **3.4.** Adoption du règlement № 396 sur la gestion contractuelle

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. Renouvellement adhésion FQM pour 2025
- **4.2.** Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes (20 déc. Au 5 janvier 2025)
- 4.3. Maire suppléant pour 2025





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- **4.4.** Attribution des responsabilités des élus pour les comités 2025
- 4.5. Panneau de bienvenue (4) achat de luminaires
- **4.6.** Renouvellement du contrat du Responsable des travaux publics
- 4.7. L'Alternative Appalaches demande de local
- **4.8.** Tarification location de salles municipales
- 4.9. Transferts postes budgétaires
- 4.10. Surplus cumulés réservés

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- **5.1.** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet projet particuliers d'amélioration (PPA) aide financière Réfection de la route des Érablières
- 5.2. Programme PRIMEAU 2024
- 5.3. TECQ 2025-2029 Programmation des travaux
- **5.4.** Affectation des sommes reçues Fonds régional Carrières & Sablières

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1. Offre d'achat pour terrain commercial
- 6.2. Projet Parc rue des Prés Nord Nouveau module de jeux
- **6.3.** Projet construction de logements
- **6.4.** Développement 15 rue des Chênes

7. SÉCURITÉ CIVILE

- **7.1.** Facturation aux municipalités desservies Sureté du Québec
- 7.2. Participation à l'étude d'une régie intermunicipale pour le service incendie
- 7.3. Adoption du budget incendie 2025
- 7.4. Adoption des salaires des pompiers du SSIR
- **7.5.** Autorisation des signataires logiciel Première ligne renouvellement

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

- **8.1.** Renouvellement entente du service d'aide à la recherche de logement 2024-2025
- **8.2.** Entente intermunicipale Entente intermunicipale avec Thetford Mines pour les loisirs – programme remboursement des frais de non-résident
- 8.3. Toilette publique Espace 415
 - 8.3.1. Horaire d'ouverture
 - 8.3.2. Entretien (régulier/grand ménage)

9. COMITÉS DES ÉLUS

- 9.1. TRAVAUX PUBLICS
- 9.2. LOISIRS
- 9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. VARIA
- 12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE





2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

279-12-24

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

280-12-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén.	87 920.45\$
Incendie:	5 790.75\$
Sécurité :	822.21\$
Voirie	68 738.86\$





 Hygiène du milieu :
 12 090.27\$

 Urbanisme :
 4 658.59\$

 Loisirs :
 26 494.51\$

 Salaires :
 19 483.13\$

TOTAL: 225 998.77\$

2.4. RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

282-12-24

Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours des derniers mois et ceux à venir.

3. RÈGLEMENTATION

3.1. Adoption du règlement № 393 sur la régie interne des séances du Conseil

283-12-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement № 393 sur la régie interne des séances du Conseil soit adopté et il l'est.

3.2. Adoption du règlement № 394 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux

284-12-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement № 394 décrétant la rémunération et l'allocation des





dépenses des élus municipaux soit adopté et il l'est.

3.3. Adoption du règlement № 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement)

285-12-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement № 395 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2025, de fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement) soit adopté et il l'est.

3.4. Adoption du règlement № 396 sur la Gestion contractuelle

286-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement № 396 portant sur la Gestion contractuelle soit adopté et il l'est.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Renouvellement adhésion FQM pour 2025

287-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que qu'un montant de 1 169.18 \$ taxes en sus, soit versé à la FQM pour les frais d'adhésion annuelle.

4.2. Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes

288-12-24

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.





4.3. Maire suppléant pour 2025

289-12-24

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Sébastien Grondin soit nommé maire suppléant et ce, pour l'année 2025.

4.4. Attribution des responsabilités des élus pour les comités pour 2025

290-12-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les responsabilités des élus soient les suivantes et ce, pour l'année 2025 :

Travaux publics:

René Breton et Sébastien Grondin

- Construction, amélioration et entretien des chemins et des routes, des parcs et des espaces municipaux hors périmètre urbain;
- Acquisition de la machinerie reliée à la voirie;
- Patrimoine;
- Ressources humaines.

Loisirs:

Valérie Gagnon et Marc-André Routhier

- École et Centre de service scolaire;
- Comité des loisirs;
- Centre culturel;
- Camp de jour;
- Bibliothèque;
- Projet FRR.

Infrastructures

Dominic Parent et Sébastien Grondin

- Construction, amélioration et entretien des rues et des parcs (Barmainville);
- Espaces municipaux du périmètre urbain (sauf secteur école);
- Acquisition d'équipements et de bâtiments;
- Incendie:
- Promotion industrielle et commerciale (nouveau parc industrielle).

Incendie

Dominic Parent

- Entente intermunicipale incendie;
- SSIR

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) René Breton et Marc-André Routhier





Comité familles et ainés Sébastien Grondin

Comité environnement Dominic Parent et Valérie Gagnon

Conseil des ainés et OMH Vacant

4.5. Panneau de bienvenue (4) – Achat de luminaires

291-12-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède avec l'achat de 2 luminaires solaires au montant total de 200,00 \$. Les luminaires seront installés en régie interne.

4.6. Renouvellement du contrat du Responsable des travaux publics

292-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité renouvelle le contrat de travail du responsable des travaux publics pour une durée de 5 ans selon les conditions de travail prévues au contrat.

4.7. L'Alternative Appalaches – demande de local

CONSIDÉRANT QUE l'Alternative Appalaches est un organisme d'action communautaire autonome, qui couvre le territoire de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'Alternative Appalaches offre des alternatives en matière de justice, gestion des différents et du décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Alternative Appalaches fait la demande d'avoir accès à un local afin de permettre aux intervenants de rencontrer des individus pour évaluer les besoins;

293-12-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de prêter sans frais une des salles municipales, selon les conditions du contrat de location généré par la municipalité, afin de permettre aux intervenants de rencontrer des individus.





4.8. Tarification - location des salles municipales

294-12-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs de location pour les salles municipales pour 2025 soient les suivants :

- Salle l'Amicale 126.50\$ taxes en sus
- Salle l'Amicale Bloc de 2hrs 30.00\$ taxes en sus
- Salle l'Amicale et cuisine 184.00\$ taxes en sus
- Centre Culturel (Gymnase, Amicale, cuisine) 4hrs 120.00 \$ taxes en sus
- Centre Culturel (Gymnase, Amicale, cuisine) – 1 jour – 356.50 \$ taxes en sus
- Centre Culturel (Gymnase, Amicale, cuisine) 2 jours 575.00\$ taxes en sus
- Gymnase tarif horaire 23.00\$ taxes en sus
- Local Patinoire résident 97.75\$ taxes en sus
- Local Patinoire non-résident 184.00\$ taxes en sus
- FADOQ 50.00\$ taxes en sus pour une demi-journée
- Espace 415 tarif horaire 30.00\$ taxes en sus
- Espace 415 1 jour 100.00\$ taxes en sus

4.9. Transfert des postes budgétaires pour 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler les variations budgétaires de l'année en cours afin de respecter l'article 6.1 du règlement № 270;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du tableau résumant les transferts budgétaires proposés pour la fin de l'années en cours ;

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède aux transferts budgétaires selon le tableau remis aux membres du

conseil.

4.10. Surplus cumulés réservés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des crédits disponibles à son budget de l'année courante pour les dépenses de fonctionnement suivantes et qu'elle





souhaite affecter le surplus de l'année courante pour ces montants :

•	Balais mécanique	6 440.00\$
•	Éclairage DEL	10 000.00\$
•	Honoraires professionnels	1 000.00\$

296-12-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité affecte une somme totale de 17 440.00\$ dans son surplus de fonctionnement pour les postes de dépenses mentionnés précédemment.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet projets particulier d'amélioration (PPA) aide financière – Réfection de la route des Érablières

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;





ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS:

297-12-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Jacques de Leeds approuve les dépenses d'un montant de 249,496.00\$ taxes incluses relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.2. Programme PRIMEAU 2024

Présentation du guide du programme de réfection des infrastructures municipale en eau.

5.3. TECQ 2025-2029 - Programmation des travaux №1

ATTENDU QUE:





- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

298-12-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou découlant directement négligent indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2029;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique.

5.4. Affectation des sommes reçues – Fonds régional Carrières & Sablières

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté le règlement № 153 concernant la constitution d'un fond régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques abrogeant le règlement № 109 de la MRC des Appalaches relativement à l'exploitation des carrières sablières;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a perçu, au cours de l'exercice 2024, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement № 153 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales;*

299-12-24 Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds recevra de la MRC des Appalaches un montant de 43 576.48\$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC des Appalaches;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds entend réaliser les travaux suivants en 2024 :

• Travaux de pavage sur la route des Érablières et de la route Tardif.





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Offre d'achat pour terrain commercial

ATTENDU l'appel de proposition en regard de deux (2) terrains commerciaux dans le nouveau parc industriel route 271 sud;

ATTENDU le dépôt d'une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 6 442 156, pour un montant d'un dollar (1,00\$);

300-12-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à la majorité des conseillers présents que l'offre énumérée cidessus soit acceptée.

QUE le tout soit conforme aux conditions stipulées dans l'avis public et le formulaire en regard de cet appel de propositions pour la vente desdits terrains et de la résolution # 157-07-23.

QUE la vente du terrain soit faite sans garantie légale et que les frais de notaire et/ou d'arpenteur si requis soient à la charge de l'acheteur.

QUE la mairesse et/ou le directeur général / secrétairetrésorier par intérim soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

6.2. Projet Parc rue des Prés Nord – Nouveau module de jeux

301-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la dépense pour le module de jeu extérieur au montant de 8 000.00 \$ taxes incluses.

6.3. Projet construction de logements

ATTENDU QU'un projet de construction d'un bloc à logements situé à l'intersection de la route 271 Sud et de la rue des Prés Nord semble viable,

ATTENDU QUE les contraintes actuelles ne permettent pas un branchement simple et immédiat aux réseaux aqueduc, égouts et pluvial d'un tel bâtiment;





ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite valider toutes les options possibles de raccordements aux réseaux aqueduc, égouts et pluvial d'un tel bâtiment;

302-12-24

Proposé par M. Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds refuse pour l'instant le projet de construction.

7. SÉCURITÉ CIVILE

7.1. Facturation aux municipalités desservies - Sureté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue

haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Ouébec:

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Ouébec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Lotbinière/Frontenac Mme Isabel Lecours, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.





7.2. Adoption du budget 2025 pour le SSIR

304-12-24

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie, au montant total de 183 398.00 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton soient chargées selon les dépenses réelles de 2025.

QUE des frais d'administration de 5% leur soient chargés lors du rapport final en fonction du montant de leur quote-part à verser.

7.3. Adoption des salaires des pompiers du SSIR

305-12-24

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie, de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires soient selon le salaire² horaire fixés par le conseil municipal;

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.52 \$/km;

QUE cette copie de résolution soit envoyée aux municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif.

7.4. Autorisation des signataires – logiciel de Première ligne – renouvellement

306-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds signe l'entente du logiciel de Première ligne du service incendie pour une période de 1 an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, renouvelable automatiquement à chaque année;

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse et M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette entente.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.





8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Renouvellement entente du service d'aide à la recherche de logement 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 3 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 à 64 990,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un cout annuel total de 6 499,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,15 \$ par habitant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Jacques de Leeds confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;

QUE la municipalité de St-Jacques de Leeds confirme également sa participation financière pour l'année 2024-2025 à raison de 0,15 \$ par habitant, soit un total de 108.36\$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse et M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette entente pour l'année 2025.





8.2. Entente intermunicipale avec Thetford Mines pour les loisirs – programme remboursement des frais de non-résident

ATTENDU QUE les Parties ont signé une entente intermunicipale en matière de loisir, en date du 24 avril 2017;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment des modalités relatives à un « pourcentage de frais de non-résidents » et aux « activités admissibles au remboursement des frais de non-résidents » qui ont tous deux fait l'objet d'une révision entre les Parties depuis sa signature ;

ATTENDU QUE suivant cette révision, les Parties souhaitent modifier ces modalités apparaissant à l'entente initiale de manière à refléter les nouvelles qui seront applicables à cette entente.

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité assume 100% de la différence entre le coût d'inscription d'un résident et le coût d'inscription d'un non-résident, et ce, uniquement pour la strate d'âge variant entre 0 et 17 ans inclusivement.

QUE cette nouvelle résolution remplace la résolution № 271-11-24.

8.3. Toilette publique – Espace 415

8.3.1. Horaire d'ouverture

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité accepte que les toilettes publiques extérieures de l'Espace 415 soient ouvertes 24 hrs/par jour et ce, tout au long de l'année.

8.3.2. Entretien

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu unanimement des conseillers présents que la municipalité accepte que l'entretien ménager des toilettes publiques extérieures de l'Espace 415 se fasse selon l'horaire régulier suivant :

- Octobre à mai, 1 fois/semaine
- Juin à septembre, 5 fois/semaine

308-12-24

310-12-24





Cet horaire pourrait être sujet à changement si l'évaluation des besoins en révèle la nécessité.

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

N/A

9.2. LOISIRS

N/A

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES N/A

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

11.VARIA

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs désire tenir une activité spéciale, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, intitulée Camp des Loisirs le lundi 23 décembre 2024 au Centre Culturel, de 9h00 à 16h00;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds détient une assurance responsabilité permettant de couvrir les risques reliés à la tenue d'une telle activité;

311-12-24

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu unanimement des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise la tenue du Camp des Loisirs à la date prévue.

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

312-12-24

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h29.

Andréa Gosselin Anthony Cyr

Mairesse Directeur général/Greffiertrésorier par intérim





CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr Directeur général/Greffiertrésorier par intérim